

Le 11 Juillet de la même année 1658, le vicomte d'ARGENSON, nommé gouverneur-général de la Nouvelle France, à la place de M. de Lauzon, débarqua à Québec. Dès le lendemain, il fut assez surpris d'entendre crier, *aux armes*, et d'apprendre que des Algonquins venaient d'être massacrés par des Iroquois, sous le canon du fort. Il détacha aussitôt deux cents hommes, Français et sauvages, pour courir après ces barbares; mais ils ne purent les joindre.

Peu de tems après, des Agniers s'approchèrent des Trois-Rivières, dans le dessein de surprendre ce poste; et pour y mieux réussir, ils détachèrent huit hommes qui, sous le prétexte de parlementer, avaient ordre de bien observer l'état de la place; mais M. DE LA POTHERIE, qui y commandait, en retint un dans ses prisons, et envoya les sept autres à M. d'Argenson, qui en fit bonne justice. Ce coup de vigueur eut tout le succès qu'on en pouvait espérer, et procura quelque repos à la colonie. Les missionnaires en profitèrent pour recommencer leurs travaux évangéliques parmi les sauvages: ils s'avancèrent vers le nord, plus loin qu'ils n'avaient encore fait, et découvrirent plusieurs routes, jusqu'alors inconnues, pour aller à la Baie d'Hudson.

Telle était la situation du Canada, lorsque le 6 Juin de l'année 1659, François de LAVAL, connu auparavant sous le nom d'Abbé, de MONTIGNY, Evêque titulaire de Pétrée, et pourvu d'un bref de Vicaire apostolique, débarqua à Québec, accompagné du P. J. Lallemand, qui n'était point repassé en Amérique, depuis qu'il était allé en France, pour y représenter à la compagnie les besoins de la Nouvelle France, et de plusieurs prêtres séculiers. D'autres prêtres le vinrent joindre, les années suivantes; et à mesure qu'ils arrivèrent, on les mit en possession des cures, dont les jésuites avaient été chargés jusque là, parce qu'ils étaient les seuls prêtres qu'il y eût en Canada, si l'on en excepte l'île de Montréal.

Il y avait déjà deux ans que le séminaire de St.-Sulpice de Paris avait acquis, par achat, tous les droits des premiers propriétaires de cette île. Plusieurs années auparavant, M. l'abbé de QUE'LUS était venu en Canada, muni d'une provision de grand-vicaire de l'archevêque de Rouen; mais, dit le P. Charlevoix, comme la juridiction de ce prélat sur la Nouvelle France n'était fondée sur aucun titre, et que les évêques de Nantes et de la Rochelle pouvaient avoir les mêmes prétentions que lui, l'abbé de Qué'lus ne fut point reconnu en qualité de grand-vicaire, et s'en retourna en France. Il revint en 1657, avec des députés du séminaire de St-Sulpice, pour prendre possession de l'île de Montréal, et y fonder un séminaire. Il ne trouva aucune opposition à ce dessein, toute la colonie étant bien aise de voir un corps accrédité, puissant et fécond en excellents sujets, se charger de défricher et de faire peupler une île, dont les premiers possesseurs n'avaient pas poussé l'établissement autant qu'on avait d'abord espéré.